



PRÉFET DE L'YONNE

Rapport d'activité 2015

Délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité

Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations

La Délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité est située à la DDCSPP de l'Yonne, 3 rue Jehan Pinard à Auxerre. Elle est intégrée au Pôle de la Cohésion sociale depuis 2010.

La chargée de mission départementale agit sous l'autorité du Directeur de la DDCSPP en coordination étroite avec le chef du Pôle ECJS dont elle fait partie. Elle exerce sa fonction à temps plein.

Un lien fonctionnel existe également entre les quatre chargées de mission départementales et la Déléguée régionale aux droits des femmes et à l'égalité, Madame Delphine ZENOU, qui assure l'animation de l'équipe régionale et fixe les orientations à partir des documents cadres :

- Plan Régional Stratégique pour l'Égalité entre les Femmes et les Hommes 2012 – 2014, poursuivi en 2015 par un Plan Interministériel pour les Droits des Femmes et l'Égalité
- Le 4^e Plan triennal de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes 2014 – 2016
- Le Plan de lutte contre la traite des êtres humains
- La DNO 2015

Les crédits dédiés à l'action sont délégués en Région et redistribués en fonction des besoins départementaux. Leur montant s'élevait en 2015 à 400 000 €. Une part conséquente de ces crédits a été fléchée sur diverses thématiques :

- ✓ création des lieux d'accueil de jour,
- ✓ lieux d'accueil, d'écoute, d'orientation et d'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales,
- ✓ lutte contre la prostitution et contre les réseaux de traite des êtres humains,
- ✓ soutien aux associations partenaires CIDFF et Solidarité Femmes.

Principales missions du service

La chargée de mission départementale exerce une mission transversale en vue d'intégrer l'égalité entre les hommes et les femmes dans la conception et le pilotage des politiques publiques. Elle exerce une mission de veille, d'expertise, d'ingénierie, d'animation et de coordination des acteurs départementaux. Elle conduit ses actions en partenariat avec les services de l'Etat : l'UT de la DIRECCTE, l'ARS, la DASDEN, l'ACSE, le Pôle Jeunesse et Sports, les Déléguées du Préfet pour les quartiers, la Police et la Gendarmerie, la Justice.

Les collectivités territoriales : Conseil Régional, Conseil Départemental, les Communes et les organismes publics : Pôle Emploi, CAF, ainsi que le réseau associatif sont également associés à l'élaboration des programmes d'action sur les territoires autour de trois axes principaux :

- Rendre effective l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et favoriser l'articulation des temps de vie
- Promouvoir l'accès aux droits, à la dignité, à la santé des femmes, à la lutte contre la précarité
- Former les acteurs locaux à la prise en compte de l'égalité Femme/Homme dans tous les domaines de la vie professionnelle, sociale et personnelle

La politique du gouvernement en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes repose sur une double approche : intégrée et spécifique qui nécessite à la fois une dynamique interministérielle et la mise en œuvre d'actions ciblées en faveur des femmes, dans l'objectif de réduire les écarts persistants en matière des inégalités Femmes/Hommes.

Principales actions réalisées en 2015

Egalité entre les femmes et les hommes dans la vie professionnelle et économique

Objectif 1 : Valoriser et développer l'entrepreneuriat des femmes pour atteindre 40% de créatrices et repreneuses d'entreprise

Outils :

L'accompagnement des femmes à la création d'entreprise : il est assuré par Yonne Active Création, organisme subdéléataire des Droits des Femmes pour l'engagement du Fonds de Garantie à l'Initiative de Femmes. En 2015, 27 dossiers de FGIF ont été menés à bien. Ce chiffre est en augmentation notable par rapport à 2014. La même année, La Boutique de Gestion a accompagné vers la création d'entreprise 68 projets féminins et l'association EGEE une vingtaine.

Challenge interbancaire: au niveau régional, 5 conseillers bancaires ont été récompensés pour leur investissement dans l'accompagnement des projets féminins. 3 lauréats viennent de l'Yonne (Caisse d'Epargne).

Concours Initiative Bourgogne: marrainé par Madame Delphine GREMY, Présidente de la FFB et Conseillère départementale de l'Yonne, il récompense les meilleurs projets de création

d'entreprise par les femmes. Le Prix de 1000€ a été remis aux gagnantes à la Caisse d'Épargne Bourgogne-Franche Comté en octobre 2015. Ce concours a permis de primer trois créatrices d'entreprise de l'Yonne dans les activités très diverses : Mme Laurence DERBECQ (industrie de bois), Mme Sandra GUYOT (coiffure), Mme Maud BEAUMONT (aide à la personne).

8 mars, journée internationale des femmes : à l'occasion de cette journée, Monsieur le Préfet a réuni dans les salons de la Préfecture quarante femmes, chefs d'entreprise, dirigeantes et jeunes créatrices. Le thème retenu pour la journée internationale de la Femme était de valoriser la réussite féminine en mettant en lumière les femmes battantes, courageuses et confiantes dans l'avenir.



De nombreuses manifestations ont également été organisées à Tonnerre et à Joigny.

Objectif 2 : Promouvoir la mixité des métiers et des formations, lutter contre les stéréotypes des choix professionnels des filles



- Carrefour des carrières au féminin est une manifestation annuelle organisée par FETE (Femmes-Egalité-Emploi) dans le cadre d'une convention pluriannuelle avec la DRDFE. Elle permet aux jeunes filles en période d'orientation de rencontrer les femmes qui exercent les métiers peu féminisés. Ce forum s'est déroulé le 24 janvier 2015 à Appoigny. Il a accueilli 450 visiteurs et mobilisé une soixantaine d'intervenantes.

- Semaine de la mixité du 13 au 17 avril : organisée par FETE (Femmes-Egalité-Emploi) en partenariat avec les lycées, les organismes de formation continue et les chambres consulaires, elle a été très riche en évènements : visites d'entreprises, speed-meeting de l'entrepreneuriat féminin, sensibilisation des publics à la mixité professionnelle, débats sur l'articulation des temps de vie. Cette initiative permet de faire le lien avec les Plans Egalité portés par FETE.

Objectif 3 : Favoriser le retour à l'emploi des femmes dans les quartiers prioritaires

- Formation des femmes au retour à l'emploi : grâce au partenariat entre la DDFE, les déléguées du Préfet aux quartiers, le Conseil Régional et les communes, deux sessions d'accompagnement individualisé ont été mises en place à Joigny et à Auxerre au bénéfice de 20 femmes en grande difficulté. Le bilan de ces actions sera communiqué au 1^{er} trimestre 2016. Dès à présent, on constate une insertion réussie pour 30% de stagiaires. Lors du Comité de Pilotage, les stagiaires ont souligné de nombreux bénéfices de cette action, notamment sa dynamique qui a permis à l'ensemble de femmes de renouer avec l'emploi et de sortir de la sphère domestique.

Objectif 4 : assurer la formation des acteurs locaux à l'égalité entre les femmes et les hommes

- Formation des élèves de l'Ecole de Police de Sens à l'égalité entre les femmes et les hommes et à la lutte contre les violences à l'égard des femmes. Deux promotions ont été concernées : celle du 11 juin et celle du 23 septembre 2015. Ce partenariat, établi depuis de nombreuses années, permet de transmettre aux futurs gardiens de la paix quelques bases pour une meilleure approche des situations professionnelles qu'ils auront à affronter dans l'exercice de leurs fonctions.



- Formation des agents et des cadres de l'Etat : la DDT, la DIRECCTE et la DDCSPP sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans la fonction publique en décembre 2015. Cette formation a réuni une cinquantaine d'agents, elle a permis des échanges très constructifs. Elle pourrait être reproduite en 2016 en associant d'autres services de l'Etat, notamment l'Education Nationale.

Objectif 5 : Semaine de l'égalité professionnelle du 5 au 9 octobre

A l'occasion de la semaine de l'égalité professionnelle du 5 au 9 octobre, M. Jean-Christophe MORAUD, Préfet de l'Yonne et M. Hervé DOUTEZ, Sous-préfet de Sens ont rencontré Mme Laurence DERBECQ, gérante de la Scierie de Véron, lauréate du concours Bourgogne Initiative 2015 dans la catégorie « Nouveaux métiers féminins ».

LUTTE CONTRE LES VIOLENCES A L'EGARD DES FEMMES

Objectif 1 : sensibiliser les publics et les professionnels à la recrudescence des violences sexistes, au respect et à l'égalité entre les filles et les garçons

- Conférence de Madame Christine LAOUENAN « Filles et garçons, osez dire non pour mieux vivre ensemble »



A l'occasion de ce séminaire, organisé le 9 février 2015, un dépliant « Stop violence » a été distribué en nombre à l'ensemble de participants. **Intérêt du projet:** plié "en accordéon", le dépliant d'un petit format (carte de crédit) est facile à glisser dans la poche ou dans le portefeuille. Il comporte les numéros de téléphone utiles en cas d'un acte d'agression: les services, les structures ou les associations susceptibles d'intervenir sur les territoires au plus proche de la victime.

- « Prélude » - spectacle interactif de la Compagnie Méli-Mélo Fabrique, en partenariat avec l'association Carrefour des Mondes.
9 représentations suivies de débat avec les jeunes ont eu lieu dans les collèges de Tonnerre et de Migennes du 16 au 20 novembre.

Objectif 2 : Organiser un temps fort autour de la journée internationale contre les violences faites aux femmes

- « Paroles d'hommes pour blessures des femmes »

Les élus de Sens ont organisé le 21 novembre au Théâtre municipal une exposition de l'artiste photographe Catherine CABROL. Les comédiens et les personnalités de la société civile ont lu les textes écrits à partir des témoignages des femmes victimes des violences conjugales.

- Colloque « Violences intrafamiliales – impact sur les enfants au foyer » du 26 novembre



Le Colloque organisé en partenariat avec le Réseau de Santé Mentale de l'Yonne a réuni 250 participants : professionnels du champ social et de santé, agents de l'Etat et du Conseil Départemental, salariés des associations d'aide aux victimes. La conférence de Madame Cécile CHARRIER, écrivaine, art-thérapeute intitulée « Face aux conséquences de la violence sur enfant, une expérience d'art-thérapie » a constitué le point fort de la journée.

Objectif 3 : Développer les actions dans le domaine de prévention des violences conjugales

➤ Suivi du dispositif Téléphone Grave Danger

Expérimenté dans le département de l'Yonne où les violences à l'égard des femmes sont particulièrement fréquentes, ce dispositif est entré dans la phase de généralisation en 2015. Il



offre notamment la complémentarité avec le système de surveillance électronique mobile pour maintenir à distance le conjoint condamné pour ces violences à une peine assortie d'interdiction d'approcher la victime. Actuellement dans l'Yonne, 6 téléphones d'alerte sont proposés aux femmes en très grand danger. En coordination étroite avec le Parquet, les associations d'aide aux victimes et d'accès aux droits assurent leur distribution, l'accueil et l'accompagnement des femmes bénéficiaires du dispositif.

Actuellement dans l'Yonne, 6 téléphones d'alerte sont proposés aux femmes en très grand danger : 3 pour le territoire de Sens et 3 pour l'auxerrois.

➤ Prise en charge thérapeutique des auteurs de violences conjugales

L'association INTERACTION, animée par les thérapeutes, assure dans l'Yonne la prise en charge des auteurs de violences conjugales et familiales. Les moyens mis en œuvre reposent sur les réunions hebdomadaires de quatre groupes de travail de 10 participants maximum. Les auteurs contribuent financièrement en fonction de leurs revenus. Cette action est soutenue par le FIPD et par les crédits des droits des femmes. L'association INTERACTION participe régulièrement à toutes les manifestations organisées autour des violences à l'égard des femmes.

➤ Formation des acteurs locaux à la problématique des violences conjugales



Une formation à la problématique des violences conjugales s'est déroulée à la DDCSPP Les 7 et 8 septembre. Elle a réuni plus de 50 personnes confrontées à des situations de violences conjugales et/ou intrafamiliales dans le cadre habituel de leurs fonctions et, particulièrement, un grand nombre de représentants des forces de l'ordre. La formation était assurée par un organisme extérieur, ACCC (Association Française des Centres de Consultation Conjugale), partenaire des droits des femmes au plan national.

Objectif 4 : Aboutir à la création d'un accueil de Jour dans l'Yonne

Dès l'année 2012, la Croix Rouge a répondu à l'appel à projet pour la création d'un accueil de jour dans le département de l'Yonne. Le projet initial consistait former des équipes mobiles, composées d'une psychologue et d'une assistante sociale et de rencontrer les femmes victimes de violences au plus proche de leur domicile.

Ce projet novateur a été retravaillé suite au départ de la directrice de la structure.

En 2015, un nouveau projet a été présenté au financement. La Délégation Régionale au Droits des Femmes souhaite qu'il soit amélioré et qu'il s'approche du cahier de charge conçu pour ce dispositif. Une partie de subvention allouée à la CRF a été versée en novembre dernier. Le deuxième versement aura lieu au 1^{er} trimestre 2016 sous réserve que la structure produise un bilan intermédiaire de l'action.

PROGRAMME D' ACTIONS 2016

Eléments de contexte

La fusion entre la région de Bourgogne et de Franche Comté aura un impact certain sur le choix des orientations dans le domaine des politiques en faveur des femmes menées conjointement par les deux régions. Sur le plan de ressources humaines, on note la disparition du poste d'assistante administrative en Bourgogne et la nomination d'un(e) Cadre A ou B chargé(e) des fonctions support : gestion, communication, conduite de projets.

Les crédits intervention du Programme 137 « Egalité entre les femmes et les hommes » restent inchangés. En revanche, les crédits au titre de fonctionnement diminuent de moitié ce qui peut paraître incohérent dans cette période de transition.

L'année 2016 est également celle de mon départ à la retraite prévu le 28 mars. Le programme ci-dessous est indicatif, il propose la reconduction des certaines actions devenues pérennes et quelques nouvelles actions qui répondent aux priorités du Service des Droits des Femmes et sont relayées au niveau régional.

Dans le domaine d'égalité entre les filles et les garçons dans le milieu éducatif

- Décliner au plan départemental la convention régionale 2014 – 2018 pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système de formation tout au long de la vie.

Dans le cadre de cette convention, une attention particulière sera portée sur la prévention des violences entre les filles et les garçons et sur la lutte pour le respect mutuel et contre les attitudes sexistes chez les jeunes.

Une information en direction des jeunes sera proposée aux établissements volontaires concernant la contraception et l'accès à l'IVG. La DDFE relayera au premier trimestre 2016 la campagne nationale « « IVG – c'est mon droit » ».

La lutte contre les stéréotypes des choix professionnels des filles se traduira par l'organisation d'un « Carrefour des carrières professionnelles » samedi 23 janvier à l'Espace Culturel d'Appoigny. Une semaine d'égalité-mixité est également prévue en avril-mai.

Du 7 au 11 mars, le Lycée Fourier se mobilisera sur le thème de l'égalité et de la mixité des métiers. Il prévoit la projection du film « Bienvenue dans la vraie vie des femmes » suivi de débat, un spectacle d'Esta WEBER, les lectures au CDI ou dans les classes sur le thème de la parité et de l'égalité Femmes/Hommes. Ces manifestations seront animées par l'association FETE.

Dans le domaine d'égalité professionnelle

- Encourager et promouvoir la création d'entreprise par les femmes et, plus particulièrement, par des femmes des quartiers prioritaires.

Les femmes porteuses de projet de création d'entreprise peuvent bénéficier du Fonds de garantie spécifique dont le plafond a été modifié en 2015 et porté à 45 000€. Les associations accompagnatrices et partenaires des droits des femmes sont : Yonne Active Création, Boutique de Gestion et EGEE. L'objectif fixé est d'atteindre en Région 40% de femmes parmi les créateurs d'entreprise. La part des femmes créatrices est actuellement de 30%.

Dans le domaine d'accès aux droits et de lutte contre les violences conjugales

- Décliner le 4^e Plan interministériel de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes 2014 – 2016.

Le 4^e plan de lutte contre les violences faites aux femmes, lancé officiellement le 8 mars 2014, a affirmé qu'aucune violence déclarée ne doit demeurer sans réponse. La mobilisation de l'ensemble de services de l'Etat a permis l'élaboration des fiches d'action intégrées au Programme Départemental de la Prévention de la Délinquance.

On trouve dans ce Programme de nombreuses propositions coordonnées par la délégation aux droits des femmes qui se poursuivent en 2016 :

- Assurer aux femmes victimes de violences un accès libre, confidentiel et gratuit à l'information juridique – CIDFF89 et ADAVIRS - la subvention de 26 000€ accordée au CIDFF reste inchangée par rapport à 2015.
- Soutenir le lieu d'écoute, d'accompagnement et d'orientation pour les femmes victimes – Actions contre les violences conjugales (ACVC).
- Créer un lieu d'accueil de jour pour les femmes victimes de violences pour les mettre à l'abri et préparer leur départ du domicile dans les meilleures conditions. Cette action, portée par la Croix Rouge, n'a pas encore atteint sa « vitesse de croisière ».
- Poursuivre l'aide à la prise en charge des auteurs des violences conjugales sous forme de groupe de parole pour les hommes violents. Un projet de soutien psychologique aux femmes victimes sera prochainement déposé par l'ADAVIRS.
- A l'occasion de la journée mondiale contre les violences faites aux femmes du 25 novembre, organiser un temps fort, colloque ou conférence. Les priorités du Service des Droits des Femmes pour l'année 2016 sont : violences faites aux femmes dans les espaces publics et les transports, renforcement de lutte contre les violences sexuelles et la situation des enfants exposés aux violences conjugales.

ANNEXES

- Déclinaison locale du 4^e plan interministériel de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes 2014 – 2016
- Actions en faveur des femmes dans les quartiers prioritaires des contrats de ville de l'Yonne
- Répartition des crédits du Programme 137 par région

NOTE

Déclinaison locale du 4^e Plan interministériel de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes 2014 – 2016

Le 8 mars 2014, Monsieur le Préfet de l'Yonne, présentait devant le public réuni au PHARE la déclinaison départementale du 4^e Plan interministériel de lutte contre les violences faites aux femmes 2014-2016.

Le Plan est construit autour de trois priorités :

- Organiser l'action publique autour d'un principe simple : aucune violence déclarée ne doit rester sans réponse. Le plan prévoit les mesures pour systématiser les réponses à toutes les étapes de parcours des victimes. Il assure une prise en charge la plus précoce possible, notamment sur les plans sanitaires et judiciaires.
- Protéger les victimes : le plan prévoit le renforcement de l'ordonnance de protection, la généralisation du téléphone d'alerte pour les femmes en très grand danger, l'organisation de la réponse pénale et de la prévention en direction des auteurs de violences.
- Mobiliser l'ensemble de la société, les services publics et professionnels, à travers le travail de la Mission interministérielle de protection contre les violences. Le plan préconise la mise en œuvre des programmes de formation de l'ensemble des professionnels pour prévenir les actes de violence dont les femmes sont victimes dans tous les espaces de socialisation : l'école, l'université, le monde du travail, les médias, la publicité....

De nombreuses actions élaborées dans le cadre de ce Plan ont été inscrites au Programme Départemental de la Prévention de la Délinquance 2014 – 2017. Il s'agit principalement d'améliorer la prévention des violences à l'égard des femmes, des violences intrafamiliales et de l'aide aux victimes.

Etat des lieux

Selon l'enquête « cadre de vie et sécurité », en France, chaque année, 216 000 femmes sont victimes de violences physiques et/ou sexuelles de la part de leur partenaire ou ex partenaire. 86 000 femmes sont victimes de viol ou de tentative de viol. En 2014, 118 femmes sont décédées sous les coups de leur compagnon ou ex compagnon ainsi que 7 enfants présents au foyer au moment des faits.

En 2007, l'Observatoire national de la délinquance (OND) estimait à près de 1000 le nombre annuel de faits de violences de conjoints envers les femmes majeures de Bourgogne. Rapportés à la population, les taux dans trois départements bourguignons sont inférieurs à 15 pour 10 000, comme dans la majorité des départements du centre de la France. Le taux dans l'Yonne est de 21,3/10 000 soit nettement supérieur à la moyenne métropolitaine (18,7). L'augmentation des faits estimés entre 2004 et 2007 est d'ailleurs la plus forte.

La Direction de Sécurité Publique de l'Yonne signale, pour l'année 2014, 152 plaintes pour violences intrafamiliales. Ce chiffre est en légère baisse par rapport à l'année 2013.

En 2014, les unités du groupement de gendarmerie de l'Yonne ont enregistré 533 plaintes pour des faits de violences intrafamiliales. La majorité des victimes sont les femmes (75,5%).

Axes stratégiques du 4^e Plan

Axe 1 – Aucune violence ne doit rester sans réponse : à toute étape de son parcours, la victime doit pouvoir accéder à une information juridique gratuite et confidentielle et à un service d'orientation et d'accompagnement dans les démarches

- Organiser autour du préfet et des procureurs de la République un pilotage départemental des réponses apportées aux violences.
- Assurer le soutien aux associations d'accueil, d'écoute et d'orientation des victimes, pérenniser leur fonctionnement (CIDFF 89, ADAVIRS 89, ACVC).
- Maintenir le réseau des intervenants sociaux en commissariat ou gendarmerie (ISCG).

Axe 2 – Protection des victimes et prise en charge psychologique des auteurs dans l'objectif d'enrichir les initiatives et les dispositifs en faveur des victimes

- Renforcer l'ordonnance de protection,
- Pérenniser le dispositif des téléphones d'alerte pour les femmes en très grand danger,
- Créer un lieu de l'accueil de jour permettant aux femmes victimes de préparer leur départ du domicile après un entretien avec un(e) professionnel(le),
- Garantir l'accès à un hébergement d'urgence dédié et au logement social des femmes victimes de violences,
- Prévenir la récurrence par la prise en charge psychologique et thérapeutique des auteurs de violences (groupes de parole pour hommes violents – Interaction),
- Pérenniser les espaces de rencontre Parents-Enfants CPEY et La Parenthèse.

Axe 3 – Mise en synergie des acteurs locaux. Mobiliser, sensibiliser l'ensemble des services publics et les professionnels à la problématique des violences conjugales et leur impact sur les enfants présents au foyer :

- Améliorer les connaissances statistiques afin d'adapter et d'améliorer les réponses du service public aux évolutions des formes de la violence,
- Organiser régulièrement des sessions de formation, débats et conférences en direction des acteurs locaux au contact avec les victimes de violences,
- Poursuivre les actions éducatives auprès des jeunes sur le thème du respect et de l'égalité entre les femmes et les hommes, pour lutter contre les stéréotypes sexistes (ateliers scolaires).

Principales actions du 4^e Plan contre les violences conjugales mises en œuvre en 2015

- Conférence de Madame Christine LAOUENAN, journaliste et écrivaine « Filles et garçons, osez dire non pour mieux vivre ensemble » suivie de débat avec la salle le 9 février à 14h à la DDCSPP.
- Lancement officiel du dépliant « Stop violence », outil élaboré dans le cadre du CLSPD de Tonnerre à l'usage des victimes et distribué en 37 000 exemplaires auprès des CLSPD de l'Yonne.
- « Paroles d'hommes - Blessures de femmes » Exposition photos de Catherine CABROL témoignages de femmes qui ont subi le drame des violences conjugales. Lectures des témoignages des femmes par des hommes (comédiens ou personnalités de la société civile). Samedi 21 novembre à 20h30 au Théâtre municipal de Sens.
- « PRELUDE » - spectacle interactif de la Compagnie Méli-Mélo Fabrique et de Carrefour des Mondes. 9 représentations suivies de débat avec les jeunes sur le thème des violences et du sexisme auront lieu dans les établissements scolaires de Migennes et de Tonnerre du 16 au 20 novembre.
- Colloque « Violences intrafamiliales – impact sur les enfants au foyer » le 26 novembre à 14h, Amphithéâtre du Conseil Départemental, 16 Bd de la Marne à Auxerre. Le temps fort du colloque : conférence de Madame Cécile CHARRIER, écrivaine, art-thérapeute, formatrice dans le domaine des

violences intrafamiliales : « Face aux conséquences de la violence sur enfant, une expérience d'art-thérapie ».

- Accueil de jour est actuellement en cours de création. La Croix Rouge s'engage, en partenariat avec le CIDFF et l'ADAVIRS, à rencontrer les femmes victimes de violences conjugales, de recueillir leurs besoins et leur proposer, en cas d'urgence, les places d'hébergement dédiées. L'association aura perçu à ce titre des subventions de DIHAL et des Droits des Femmes en 2013. Quelques difficultés ont retardé la mise en œuvre du projet qui devrait aboutir avant la fin de 2015.
- Téléphone Grave Danger, dispositif expérimental en 2013, rentre en 2015 dans la phase de la généralisation. Le CIDFF dispose actuellement de 10 TGD. Dans la future convention, l'association disposera de 6 téléphones : 3 pour Auxerre et 3 pour Sens. Les nouveaux TGD seront remis par les Procureures uniquement en cas de danger grave et immédiat ; ils ne pourront pas être confiés à la victime à titre préventif, une décision de la Justice sera exigée au préalable.

Les actions en faveur des femmes victimes de violences conjugales initiées et/ou poursuivies en 2015 ont été réalisées grâce à un partenariat local riche et dynamique. Il réunit les forces de l'ordre dont le réseau VIF, les structures d'accueil, d'information et d'orientation des femmes victimes : ADAVIRS, CIDFF, ACVC, les associations et les organismes mobilisés autour de l'hébergement d'urgence, du relogement des victimes ou des auteurs des violences et de leur prise en charge sociale et sanitaire.

Les instances de coordination départementale et territoriale : le CDPD, les CLSPD, jouent un rôle majeur dans l'émergence des projets et en assurent la cohérence avec les programmes de la politique de la Ville. Un plan visant à réduire les inégalités entre les femmes et les hommes dans les quartiers prioritaires permet de visualiser les objectifs et les actions en faveur des femmes résidant en ZUS.

Halina Creusaton DDFE/DDCSPP 89, 9 octobre 2015

**ACTIONS VISANT A REDUIRE LES INEGALITES ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES DANS
LES QUARTIERS PRIORITAIRES DES CONTRATS DE VILLE DE L'YONNE**

PILIER 1 : COHESION SOCIALE

Constats	Objectifs	Actions	Indicateurs de suivi	Outils ou financements mobilisables	Commentaire
Sources : Etude EGATER (HCE – ONZUS – INSEE) avril 2014 « les chiffres clés des inégalités femmes-hommes dans les quartiers prioritaires et les territoires ruraux ».					
Les femmes représentent plus de 52% des personnes résidant en ZUS. La part des femmes immigrées y est plus importante	Favoriser l'accès des femmes aux services publics et aux offres socio-éducatives et de loisirs	Action expérimentale de décloisonnement et d'accompagnement des femmes des QPPV	Nombre de femmes suivies et accompagnées dans le cadre de l'action	DRDFE P137 égalité entre les femmes et les hommes Action AGAI Formation	Démarrage 23 octobre 2015 à Joigny
1 famille sur 4 est monoparentale, dans 90% de cas, le monoparent est une femme	Identifier les réels besoins des familles monoparentales et y répondre de manière adaptée	Créer un état des lieux dans le cadre d'un groupe de travail pluridisciplinaire avec la CAF et la MSA	Nombre d'actions en direction des publics cibles	Réseaux de la Parentalité REAAP, CAF	
1 jeune femme sur 5 est mère à l'âge de 18 à 25 ans	Informers les jeunes filles et les femmes autour de la contraception, prévenir les grossesses précoces	Promouvoir le Passeport santé auprès des jeunes	Nombre de passeports santé bénéficiant aux jeunes filles	ARS, Conseil départemental	
En ZUS, 1 femme sur 4 a renoncé à des soins	Favoriser l'accès aux soins, informer les femmes sur les risques des maladies cardiovasculaires, de l'obésité, des cancers et des addictions	Accompagnement des femmes des QPPV au dépistage du cancer du sein	Nombre de femmes bénéficiaires de l'action	ARS, conseil départemental Association AIDEC	En 2014 – 2 actions Sens et Auxerre
En 2011, 17% de femmes âgées de 18 à 65 ans résidant en ZUS est en situation d'illettrisme	Favoriser l'implantation et soutenir les dispositifs d'aide à l'apprentissage du français	Plate forme CLE Actions linguistiques	Nombre de femmes accueillies dans ces dispositifs	Etat, Collectivités territoriales Plate-forme linguistique	
4% de femmes résidant en ZUS	Structurer une offre sportive de	Programme d'actions Ville, Vie, Vacances	Part des jeunes filles des QPPV	ACSE, Villes, Conseil	

disposent d'une licence sportive	compétition et de loisir en direction des jeunes filles et des femmes Porter à 50% la part de jeunes filles bénéficiaires du programme VVV		participant aux activités VVV, nombre de femmes licenciées	départemental, EPCI	
----------------------------------	---	--	--	---------------------	--

ACTIONS VISANT A REDUIRE LES INEGALITES ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES DES CONTRATS DE VILLE DE L'YONNE

PILIER 2 : CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

Halina CREUSATON, DDFE/DDCSPP, 3 septembre 2015

Constats	Objectifs	Actions	Indicateurs de suivi	Outils ou financements mobilisables	Commentaire
Sources : Etude EGATER (HCE – ONZUS – INSEE) avril 2014 « les chiffres clés des inégalités femmes-hommes dans les quartiers prioritaires et les territoires ruraux ». Etude nationale « Morts violentes au sein du couple » 2014 Les données Police Gendarmerie	Soutenir dans les quartiers prioritaires les permanences gratuites et confidentielles des associations d'accueil, d'écoute et d'orientation des femmes victimes de violences perpétrées par le conjoint, concubin ou « ex » Développer la prise en charge des hommes violents Favoriser l'éviction du domicile de l'époux violent et l'accès des femmes victimes au logement social Organiser chaque année un temps fort autour de la date du 25 novembre, journée contre les violences faites aux femmes sous l'égide de l'Etat	Permanences CIDFF 89 Permanences ADAVIRS Lieux d'accueil, d'écoute et d'orientation ACVC Téléphone Grave Danger Espaces-Rencontre Parents-Enfants INTERACTION groupes thérapeutiques pour hommes violents Mettre à l'abri la victime par un relogement rapide de l'époux violent Conférence « Violences intrafamiliales et leur impact sur les enfants présents au foyer » le 26 novembre à Auxerre Exposition « Blessures de Femmes » suivie de débat à Sens	Nombre de personnes reçues, accompagnées et orientées, nombre de bénéficiaires TGD, familles et enfants accueillis Nombre d'hommes fréquentant les groupes Nombre d'hommes éloignés du domicile familial Questionnaire d'évaluation, impact médiatique, retour d'expérience Intérêt du public, impact, retour d'expérience	DRDFE P 137, Conseil départemental, communes, EPCI FIPD DRDFE P 137, FIPD, Villes Ordonnance de protection DRDFE P137, ARS DRDFE P137, Ville de Sens	6 permanences CIDFF dont 5 dans les QPPV. Permanences ADAVIRS sur de nombreux territoires dont Sens, Joigny, Migennes et Auxerre. 10 TGD au bénéfice de 13 femmes 3 Espaces-Rencontre dont Sens et Auxerre Fonctionnement régulier à Sens dans l'attente de l'implantation à Auxerre Cette mesure rencontre des difficultés de mise en œuvre par manque de places d'hébergement Projet en cours d'élaboration avec le RSMY Projet porté par la ville de Sens
118 femmes décédées en 2014 en France suite aux violences conjugales. Dan l'Yonne, 792 faits de violences intrafamiliales	Promouvoir sur tous les territoires les actions inscrites dans le 4 ^e Plan de lutte contre les violences à l'égard des femmes. Porter une attention	Formation des acteurs locaux à la problématique des violences conjugales les 7 et 8 septembre à la DDCSPP. Déclinaison locale de	Nombre de personnes formées, bilan pédagogique, essaimage de bonnes pratiques.	DRDFE P 137 DDCSPP DRDFE, DASDEN	Public visé : intervenants locaux dans le domaine des violences conjugales

recensés en 2013 contre 671 en 2012 (zone police et gendarmerie). L'augmentation due au nombre de signalements. Nombre de femmes ayant subi les violences : 21,3 pour 10 000, taux supérieur à la moyenne nationale 18,7 et à la moyenne des 3 autres départements de Bourgogne	particulière à la recrudescence des violences sexistes en milieu scolaire. Promouvoir des actions interactives sur le respect filles/garçons auprès des collégiens et des lycéens	la convention entre le Rectorat et la DRDFE sur l'égalité femmes/hommes, filles/garçons dans le système scolaire. Spectacle interactif « Prélude » sur le thème du respect et de l'égalité filles/garçons	Nombre d'actions impulsées dans le cadre de la convention dans les établissements QPPV Nombre de jeunes spectateurs, bilan qualitatif		Public : en 2015, collégiens de Joigny et de Migennes, ensuite d'autres établissements
Les Espaces- Rencontre Parents Enfants agréés en 2013 facilitent l'exercice du droit de visite au parent qui n'a pas la garde de l'enfant. Dans la majorité des cas, la séparation des parents a lieu dans un contexte des violences conjugales.	Accompagner, soutenir la création et le fonctionnement des lieux de rencontre Parents-Enfants	Suivi du dispositif dans le cadre du comité de pilotage	Nombre de familles utilisatrices, nombre d'enfants présentés	CAF, Conseil Général et l'Etat, collectivités territoriales	3 lieux de rencontre ont été agréés dans l'Yonne : - CPEY à Sens et à Auxerre. - La Parenthèse à Avallon Leurs bénéficiaires sont majoritairement les familles en grande difficulté résidant en ZUS.

ACTIONS VISANT A REDUIRE LES INEGALITES ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES DES CONTRATS DE VILLE DE L'YONNE

PILIER 3 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

Constats	Objectifs	Actions	Indicateurs de suivi	Outils ou financements mobilisables	Commentaire
Le taux d'activité des femmes résidant dans le QPPV est inférieur à la moyenne (52% contre 67%)	Décloisonner les habitantes des quartiers prioritaires, aider à la création d'un réseau citoyen féminin	Action expérimentale d'accompagnement des femmes vers l'insertion sociale et professionnelle	Bilan pédagogique et suivi pendant 3 mois.	DRDFE P 137 Pôle Emploi	Reconduction possible selon le bilan
La part des femmes parmi les créateurs d'entreprise est inférieure à celle des hommes (30% contre 60%)	Porter à 40% la part des femmes créatrices d'entreprise	Accompagnement individuel des créatrices tout au long du parcours de la création	Nombre de femmes accompagnées, nombre d'entreprises créées	Programme 137, soutien à l'action EGEE (Entente entre les générations pour l'Entreprise et l'Emploi)	20 femmes accompagnées en 2014
En 2014, les garanties bancaires spécifiques pour les femmes FGIF sont en baisse (10	Développer les garanties en direction des femmes et particulièrement des résidentes des	Promotion du Fonds de Garantie pour les femmes créatrices des QPPV	Nombre de dossiers FGIF déposés Nombre de garanties accordées	Accompagnement et suivi par Yonne Active Création	

garanties), en 2015, on note une nette accélération au 1 ^{er} semestre (20 à 25 garanties)	QPPV				
Les femmes, minoritaires parmi les créateurs d'entreprise, souffrent de peu de visibilité.	Attribuer un prix de 1000 € aux meilleurs projets féminins dans 4 catégories, organiser un évènement médiatique autour de la remise des prix	Concours Initiative Bourgogne & les entreprises au féminin		Jury départemental et régional avec participation de la Caisse d'Epargne Bourgogne Franche Comté Financement DRDFE: P 137	Première édition du concours. La cérémonie de remise de s Prix 14 septembre 2015
A la fin du Collège, la majorité des filles choisit de poursuivre les études dans les filières typiquement féminines : service aux personnes, bureautique, fleuristerie, coiffure... Ces métiers n'offrent que peu de débouchés. Le choix des garçons est beaucoup plus vaste en termes de familles professionnelles	Lutter contre les stéréotypes des choix d'orientation professionnelle des filles	Carrefour des carrières au féminin	Questionnaire d'évaluation auprès des jeunes filles, leurs parents et des intervenantes	Action de la SCIC FETE (Femmes, Egalité, Emploi), Financement : programme 137, Conseil Régional, communes, FSE	
Les inégalités professionnelles entre les femmes et les hommes persistent malgré la loi (les salaires féminins inférieurs à ceux des hommes, la précarité des emplois féminins se traduit par le temps partiel subi, les cdd, difficultés des mères à concilier la vie professionnelle et familiale.	Sensibiliser les services publics, les collectivités, et les chefs d'entreprise sur les progrès de la loi de 4 août 2014, valoriser les initiatives novatrices (formation, promotion des femmes, diversification des modes de garde d'enfant)	Organiser un temps fort durant la semaine de l'égalité – mixité du 5 au 9 octobre Exemple : Signature officielle d'un contrat égalité/mixité	Nombre d'entreprises de services de l'Etat et des collectivités sensibilisés et engagés dans la démarche d'égalité entre les femmes et les hommes	CPO DRDFE/FETE Financement DRDFE : P137	Formation à l'égalité femmes – hommes programmée à la DDT en décembre prochain Un contrat Égalité/mixité en préparation à l'entreprise ZODIAC d'Auxerre

**PROGRAMME 137 "EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES"
NOTIFICATIONS ET DELEGATIONS DE CREDITS 2015 - JO REGIONALES**

UD	Centre financier	Action 11 Egalité dans la vie professionnelle, économique, politique et sociale		Action 12 Promotion des droits, prévention et lutte contre les violences sexistes		Action 13 Soutien du programme égalité entre les femmes et les hommes		Action 14 Actions de soutien et d'accompagnement en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes			Action 15 Prévention et lutte contre la prostitution et le trafic des êtres humains	TOTAL NOTIFICATIONS UD 137	TOTAL DELEGATIONS JANVIER 2015	TOTAL DELEGATIONS AVRIL 2015	
		Sous-action 11-01 (CIDEF - information notamment)	Sous-action 12-01 (Plan violence)	Total Action 12	Fonctionnement courant	Services et/ou	Total Action 13	MidiCo-COMEEP	Entrepreneuriat et accompagnement vers l'emploi	Expérimentations					Total Action 14
Alsace	0137-CDGC-PR67	30 352	104 978	95 588	200 566	10 000						415 915	10 000	405 915	
Aquitaine	0137-CDGC-PR83	92 001	187 380	241 314	428 694	14 000						802 312	10 000	792 312	
Auvergne	0137-CDGC-PR83	56 684	158 620	175 568	334 188	9 800						470 743	10 000	460 743	
Basse-Normandie	0137-CDGC-PR14	29 779	132 408	131 253	264 161	14 100						411 284	10 000	401 284	
Bourgogne	0137-CDGC-PR21	14 112	162 541	157 824	320 365	10 400		319				425 168	10 000	415 168	
Bretagne	0137-CDGC-PR35	78 609	222 590	202 783	425 373	15 000		319				636 641	10 000	626 641	
Centre	0137-CDGC-PR45	58 311	244 824	223 865	468 689	12 000		838				677 675	10 000	667 675	
Champagne-Ardenne	0137-CDGC-PR51	24 895	108 481	156 666	267 147	9 000		1 057				389 574	10 000	379 574	
Corse	0137-CDGC-PR20	3 720	72 665	61 678	134 343	9 500		1 051				194 769	10 000	184 769	
Franche-Comté	0137-CDGC-PR25	316 716	162 870	146 790	309 660	11 200		1 051				430 189	10 000	420 189	
Haute-Normandie	0137-CDGC-PR76	35 554	101 285	102 741	204 026	11 200		46 751				340 109	10 000	330 109	
Île-de-France	0137-CDGC-PR75	150 564	722 883	513 485	1 236 378	39 600		1 223				2 180 087	10 000	2 170 087	
Languedoc-Roussillon	0137-CDGC-PR34	73 641	152 691	216 965	369 655	26 800		60 843				712 500	10 000	702 500	
Limousin	0137-CDGC-PR87	33 401	131 951	123 866	255 817	11 200		33 652				410 071	10 000	400 071	
Lorraine	0137-CDGC-PR57	78 026	299 922	172 377	472 299	19 200		51 463				725 718	10 000	715 718	
Midi-Pyrénées	0137-CDGC-PR31	89 332	216 981	375 646	592 627	13 600		60 945				854 940	10 000	844 940	
Nord-Pas-de-Calais	0137-CDGC-PR59	72 140	255 320	233 915	489 235	17 300		52 482				772 153	10 000	762 153	
Pays-de-Loire	0137-CDGC-PR44	105 500	167 243	241 284	408 527	15 000		68 601				660 604	10 000	650 604	
Picardie	0137-CDGC-PR80	29 352	167 214	133 076	300 290	11 300		47 401				436 621	10 000	426 621	
Poitou-Charentes	0137-CDGC-PR13	67 611	155 116	189 025	344 141	11 500		45 759				526 816	10 000	516 816	
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	0137-CDGC-PR89	79 254	287 278	294 024	581 302	18 000		91 721				1 033 956	10 000	1 023 956	
Rhône-Alpes	0137-CDGC-PR69	115 072	503 210	384 442	887 652	26 750		78 652				1 374 922	10 000	1 364 922	
Guadeloupe	0137-CDGC-DPA1	4 465	38 228	78 750	116 978	8 300		24 965				208 118	10 000	198 118	
Guyane	0137-CDGC-DPA3	3 088	36 551	8 700	45 231	7 000		22 773				95 390	10 000	85 390	
Martinique	0137-CDGC-DPA2	4 425	5 457	92 920	98 377	9 200		34 813				185 772	10 000	175 772	
Réunion	0137-CDGC-DPA4	7 690	9 484	74 170	83 654	319		34 000				199 728	10 000	189 728	
Mayotte	0137-CDGC-DPA6	2 793	3 444	25 000	28 444	4 000		22 932				101 538	10 000	91 538	
Nouvelle-Calédonie	0137-CDGC-D988		15 000		15 000							15 000		15 000	
Polynésie française	0137-CDGC-D987		10 000		10 000							10 000		10 000	
Saint-Pierre-et-Miquelon	0137-CDGC-D975		4 836 607	4 856 215	9 692 822	38 550		1 338 862				1 629 224	2 607 053	1 547 812	
TOTAL		1 377 088	4 836 607	4 856 215	9 692 822	38 550	8 077	3 391 627	1 338 862	480 000	2 607 053	15 697 812	270 000	15 427 812	